



Taxe plus value cession fonds de commerce

Par rionma49

Bonjour!

Nous souhaitons vendre notre fonds de commerce de restauration.

La SARL soumise à l'IS a été créée en 2014, mais l'établissement a été créé le 28 novembre 2019.

Nous avons créé ce fonds de commerce de zéro. Le dernier CA HT est de 290000?.

La vente sera de 300 000 ? maximum (donc plus value max 300000??, et notre résultat annuel moyen est inférieur à 10 000?.

faut-il attendre le 28 novembre 2024 (soit 5 ans exactement) pour signer la vente et être exonéré de taxe sur la plus-value, ou peut-on signer avant?

Je lis beaucoup d'informations contradictoires.

Parfois je lis qu'il faut attendre 5 ans révolus quoiqu'il en soit, mais j'ai aussi pu lire qu'il suffisait d'être entré dans la 5^{ème} année d'activité.

Aussi la valeur étant inférieure à 300 000?, sommes-nous de toutes façons exonérés avant les 5 ans?

Y a-t-il d'autres critères?

Plus je cherche en ligne et plus les informations sont difficiles à déchiffrer et contradictoires.

Merci de vos réponses